VILLE DE
MARGUERITTES

POLICE MUNICIPALE SERVIR MARGUERITTES

ARRÊTE MUNICIPAL N°101/2026/PM

OBJET : Occupation temporaire du domaine Public, Pose d'une banderole publicitaire pour une manifestation «Ferme en Ferme».

Le Maire de Marguerittes (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-5 et L.2131-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,
Vu la demande en date du 19/02/2026 présentée par Madame GACHET Catherine, exploitante du commerce «Fleurs du Mazet» sis Route de Poulx à 30320 Marguerittes sollicitant l'autorisation d'installer une banderole publicitaire pour l'organisation d'une manifestation «Le Gard De Ferme en Ferme» (opération portes ouvertes dans les fermes) du samedi 25 Avril 2026 au dimanche 26 Avril 2026,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers utilisant le domaine public,

ARRÊTE

Article 1 : Madame GACHET Catherine est autorisée à installer une banderole publicitaire pour l'organisation d'une manifestation «Le Gard De Ferme en Ferme» du samedi 25 Avril 2026 au dimanche 26 Avril 2026 sous leur autorité et dans le respect des prérogatives liées au voisinage et à l'accès des personnes à mobilités réduites. Cette autorisation est délivrée à titre personnel, précaire et révocable et ne peut en aucun cas être transférée au bénéfice d'un tiers.

Article 2 : A cette occasion, une banderole d'information est installée au Rond-Point entrée de Ville côté RD6086 (grillage vers la stèle du Général de Gaulle) du vendredi 17 Avril 2026 au dimanche 26 Avril 2026. Elle est retirée au plus tard le lundi 27 Avril 2026.

Article 3 : Madame GACHET Catherine ne doit pas superposer sa banderole sur les banderoles déjà en place afin de laisser la visibilité à chacune d'elles.

Article 4 : Madame GACHET Catherine s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté.

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Vallerey
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 16/03/2026 15:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55033

Article 5 : La responsabilité du pétitionnaire est substituée à celle de la commune si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident ou incident qui est la conséquence de la présente réglementation.

Article 6 : La présente autorisation est accordée pour la période citée à l'Article 2.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

Article 8 : Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Article 9 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Marguerittes.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marguerittes, à Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Marguerittes, à Madame la Responsable des services Techniques et à Madame GACHET Catherine.

Article 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Marguerittes (Gard), le onze Mars deux mille vingt six.

Pour M. le Maire et par délégation
M. Eric MARC

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Conseiller Municipal Délégué
aux Marchés, Commerces
et Occupation du Domaine Public

POLICE MUNICIPALE
21 rue Georges Tantardini
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 16/03/2026 15:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55033